



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 23 novembre 2020

REÇU
Par Christine Wirtgen, 13:43, 23/11/2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Monsieur le Ministre des Finances au sujet de la politique de recouvrement des créances fiscales actuellement appliquée par l'Administration des contributions directes.

Il me revient que l'Administration des contributions directes soit de moins en moins conciliante en matière de recouvrement de créances fiscales et ne tiendrait plus vraiment compte de la situation personnelle du contribuable, ce qui est déplorable en ces temps de pandémie.

J'aimerais dès lors aborder ladite problématique dans le cadre d'une question élargie.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 23 novembre 2020

Objet : Question élargie n° 59 du 23.11.2020 de Monsieur le Député Laurent Mosar -
Politique de recouvrement des créances fiscales

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous
communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre des Finances.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés